

## **Quelques consignes pour assurer la sécurité des biens**

Protection des accès, protection des biens, signalement de tout fait anormal chez un voisin... Retrouvez tous nos conseils pour assurer la sécurité de vos biens.

### PROTECTION DES ACCES

Lorsque vous vous absentez de votre domicile, veillez à :

verrouiller les portes et les fenêtres,  
et à ne pas laisser de clés à des endroits visibles ou prévisibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres).

En cas de vol ou de perte des clés, ou en cas d'installation dans une nouvelle habitation, nous vous conseillons de :

changer vos serrures,  
et de ne pas inscrire votre nom et adresse sur le trousseau de clés.

### PROTECTION DES BIENS

Afin de protéger vos biens, nous vous conseillons de :

ne pas garder au domicile d'importantes sommes d'argent et mettre si possible en lieu sûr bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art,  
répertorier les objets de valeur et noter les numéros de série : faire de même pour les carnets de chèques, cartes de crédit, etc,  
et de laisser une apparence habituelle à l'habitation et pour cela, demander à une personne de connaissance d'ouvrir et de fermer les volets et de relever régulièrement le courrier.

### SIGNALEMENT DE TOUT FAIT ANORMAL CHEZ UN VOISIN

Si une personne est témoin d'un cambriolage ou si elle remarque un fait anormal chez un voisin, ne pas manifester sa présence sur les lieux mais prévenir immédiatement les services de police ou de gendarmerie les plus proches.

*Police Secours : 17*

*Commissariat : 02 54 08 50 17*

*Centre opérationnel de gendarmerie : 02 54 29 58 91*

#### **CHÂTEAURoux MÉTROPOLE**

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.